

**Direction de la Voirie
et des Déplacements**
Service des canaux

**VIGILANCE
PARTICULIÈRE**



AVIS À LA BATELLERIE n° 2026 - 69

CANAL DE L'OURCQ À GRAND GABARIT

Paris, le 25 juin 2026

Ouverture de la baignade en milieu naturel et cohabitation d'activités nautiques multiples

Bassin de la Villette, entre le pont de la rue de Crimée et l'écluse de la Villette (n°1 et 2) du canal Saint-Martin

Du samedi 04 juillet au dimanche 13 septembre 2026

Durant cette période, les utilisateurs de la voie d'eau auront l'obligation d'observer une **vigilance particulière sur la totalité du bassin de la Villette** entre le pont de la rue de Crimée (P.K. 0.786) et l'écluse 1-2 du canal Saint-Martin (P.K. 0.000).

Les usagers sont invités à :

- redoubler de prudence, en appliquant le devoir de vigilance (article R.4241-15 du R.G.P.) ;
- dévier la navigation aux bateaux en rive droite avec un alternat et priorité à l'avalant ;
- ne pas créer de remous dans la traversée du bassin ;
- se conformer aux instructions qui pourraient leur être données sur place par les agents de la navigation.

Sur la même période, seule la navigation des bateaux de fret sera interdite selon l'avis à batellerie n°2025 – 60.

En cas de perte de contrôle d'un bateau, il est demandé au conducteur d'utiliser les signaux sonores suivants :

- d'abord « 4 sons brefs » signifiant : « je ne suis pas maître de la manœuvre »,
- suivis, si nécessaire, « d'une série de sons très brefs » signifiants : « danger imminent d'abordage »

Le service de canaux remercie des usagers de leur compréhension pour la gêne qui pourrait leur être occasionnée.

En application de l'arrêté préfectoral n° 75-2026-06-12-00015

Marie-Pierre PADOVANI

La responsable du service des canaux

Date limite d'affichage : 14 septembre 2026

Conformément au Règlement Général de la Protection des Données, le destinataire bénéficie d'un droit individuel d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent. Vous pouvez pour cela vous adresser à patricia.rodriques@paris.fr.